



A LOMÉ !

Le CSEL a repris le chemin de Lomé pour rendre visite à nos partenaires.

Comme vous le savez, nous avons dû suspendre nos déplacements à Lomé, mais voilà que c'est redevenu possible et que fin septembre-début octobre, deux membres du Conseil d'Administration ont pu passer une semaine sur place, à la rencontre du CAJED et de l'APPEL.



A l'issue de l'assemblée générale du CAJED

Au programme de ces jours, beaucoup de rencontres, avec les responsables des associations, le personnel des foyers, les enfants et jeunes qui y sont hébergés, mais aussi avec ceux qui sont à l'extérieur, les « ex-pensionnaires réinsérés » qui sont toujours suivis et appuyés par les deux organisations, avec des anciens aussi.

Nous avons pu prendre part aux assemblées générales annuelles des deux associations où sont présentés les rapports d'activités et financiers et participer aussi à deux évènements un peu particuliers présentés ci-après.

L'Amicale des anciens de l'APPEL

Quelques 35 anciens du foyer APPEL ont constitué en 2020 une amicale qui veut venir en aide à leurs « petits frères » aujourd'hui hébergés au foyer. Certains d'entre eux vivent au Nigeria, au Ghana, aux Etats-Unis ou en Allemagne, mais grâce à WhatsApp, la communication est aisée.

Nous les avons rencontrés, cinq d'entre eux avaient pu se libérer dans la journée. Ils ont une expérience un peu différente de celle d'aujourd'hui, puisqu'il était alors possible de rester au foyer après l'âge de 16 ans (nous reviendrons sur cette évolution réglementaire importante dans notre prochaine lettre d'information).

Leur appui est concret, ils sont déjà intervenus notamment pour le remplacement des lits qui en avaient bien besoin. Ils ont acheté pour environ 1 200 € de matelas. Ils ont également offert une machine à laver pour le lavage des draps (les enfants continuent à faire la lessive de leurs effets personnels) et un grand écran pour la télévision située dans le réfectoire.

C'est un signe très encourageant pour tous, nous semble-t-il, de voir ce réseau d'anciens se mettre en place et agir, avec motivation, pour les générations actuelles.



Des anciens de l'APPEL

Une signature de contrat

L'apprentissage est l'aboutissement fréquent du parcours des enfants et jeunes pris en charge par les foyers.

Celui-ci s'effectue habituellement chez un patron, avec qui un contrat est signé et qu'il faut payer. Des dépenses surviennent aussi à la fin du processus de formation, au moment de la « libération ».



Pendant la cérémonie, l'apprenti - debout - et le patron, dans le garage.

Le samedi matin, lors de notre visite, avait lieu la signature du contrat d'un apprenti du CAJED, Rossi, apprenti mécanicien.

Le CAJED a développé des partenariats avec différentes associations sur place, et c'est l'association Un espoir Un Sourire qui prend en charges les frais d'apprentissage de Rossi, le CAJED de son côté lui assurant une indemnité de subsistance de 15 000 francs (soit 22,86 €) par mois, comme à nombre d'ex-pensionnaires.

Rossi est donc un ex-pensionnaire du CAJED qui a quitté le foyer en juillet 2020 après avoir réussi son BEPC. Il vit chez une tante à Tokoin, un quartier de Lomé. Il est apprenti mécanicien et vient de faire un stage de 3 mois chez ce garagiste. Pendant ces 3 mois, Rossi n'a pas été pris en charge par son patron. Il est venu seulement travailler. Le samedi 2 octobre est le jour de la signature de son contrat. Nous assistons à cette cérémonie solennelle en présence du propriétaire du garage, du patron garagiste, de son tuteur, Gérard, et de ses « frères », ceux du CAJED et ceux de l'association « Un espoir, un sourire » qui vont le soutenir financièrement pour son contrat et sa libération.

Pour la signature du contrat, ce jour là, l'association verse 50 000 Francs CFA (76,22 €) au patron et lui offre – c'est écrit dans le contrat - une bouteille de cognac (en fait, du schnaps) et une bouteille de Martini. Elle offre également une combinaison de travail à l'apprenti.

Pour la libération, le Parent de Rossi offrira une bouteille de Suze et un casier de boissons sucrées. Il faudra également lui acheter des outils pour qu'il puisse s'installer à son compte.

Il y a de nombreux rituels et des libations. Et lorsque la pluie arrive, elle est accueillie comme un symbole de réussite. Le garagiste souligne que « Lorsqu'un enfant naît et qu'il pleut, l'enfant est béni et réussira dans sa vie ». Rossi devrait donc réussir dans sa nouvelle vie.

Au delà de ces moments un peu exceptionnels

La vie continue son cours pour les deux institutions qui poursuivent avec ténacité leur mission. Nous reviendrons sur ces aspects plus quotidiens dans notre prochaine lettre d'information. Sachez, en attendant, que les besoins financiers sont toujours là !

Vous voulez en savoir plus : consultez notre site www.csel.fr.

Vous pouvez faire un don déductible au CSEL !

Notre action est utile ! Elle nécessite des ressources financières.

Alors, n'hésitez plus !

- En ligne simple et rapide <https://www.helloasso.com/associations/csel/collectes/Aide-aux-enfants-des-rues>
- Par chèque, à l'ordre du CSEL, à envoyer à CSEL 57 avenue Mahieu 94100 SaintMaur des Fossés
- Par prélèvement ou virement, nous contacter à contact@csel.fr ou par courrier

et dans tous les cas, nous vous adresserons un reçu fiscal.